

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« vieillesse »,

insérer les mots :

« des travailleurs salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.